

2017

Rapport d'activité

AEMO

25 avenue de la Trillade - Rdc
84000 AVIGNON

 04 90 27 68 85  04 90 27 68 86
 aemo@advsea84.asso.fr

SIEGE SOCIAL

Président : Aimé Montal • Directrice Générale : Lara Mazelier

Tél. : 04 90 80 63 80 - Fax : 04 90 80 63 84 - Courriel : siege@advsea84.asso.fr

Siège Social - 12bis, bd Saint-Ruf - 84000 AVIGNON - www.advsea84.fr



Pôle Socio-Judiciaire

SOMMAIRE

PARTIE I ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	3
I. ORGANISME GESTIONNAIRE	3
II. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE.....	4
III. ÉLÉMENTS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE	6
IV. POPULATION(S) ET ACTIVITÉS	7
IV.1. ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES DES USAGERS ET/ OU MESURES (STATISTIQUES : CAMEMBERTS, TABLEAUX, HISTOGRAMMES...)	8
PARTIE II ANALYSE DU RÉSULTAT.....	14
I. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE I	14
II. CHARGES DE PERSONNEL	15
II.1. CHARGES DE PERSONNEL SALARIÉ	15
II.2. BILAN DES PROMOTIONS, AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES OU CATÉGORIELLES	16
II.3. AUTRES CHARGES RELATIVES AU GROUPE II.....	16
III. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE III	17
IV. PRODUITS DE LA TARIFICATION.....	18
V. PRODUITS AUTRES QUE CEUX DE LA TARIFICATION	18
VI. INVESTISSEMENTS	19
PARTIE III SYNTHÈSE DU RÉSULTAT.....	20
I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE N	20
VII. PROPOSITION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE N	21

Partie I

Éléments de contexte

I. ORGANISME GESTIONNAIRE

Nom	ADVSEA Siège Social		
Adresse	12bis bd Saint-Ruf – 84000 AVIGNON		
Tél.	04 90 80 63 80	Fax	04 90 80 63 84
E-mail	siege@advsea84.asso.fr		
Président du Conseil d'Administration	Aimé MONTAL		
Personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service	Lara MAZELIER, Directrice générale		
Autres services et établissements habilités et gérés par l'organisme gestionnaire	Services : Accompagnement Éducatif en Milieu Ouvert (AEMO) Accompagnement Éducatif à la Gestion des Prestations Sociales (SAEGPS) Placement Familial Spécialisé (PFS) Prévention Spécialisée Territorialisée (SPST) Investigation Éducative (SIE) Service d'accueil de protection de soutien et d'accompagnement à domicile (SAPSAD)	Établissements : MECS la Verdière MECS le Moulin du Vaisseau Foyer les Sources	

II. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE

NOM	Service d'AEMO	Date de création	23/12/1965
------------	-----------------------	-------------------------	-------------------

Histoire

L'ADVSEA, lors de son Assemblée générale du 04 décembre 1964, acte la création d'un service d'AEMO situé 25 Boulevard Brossolette à Avignon. Ce service ouvrira le 23 décembre 1965 avec une habilitation préfectorale provisoire pour 235 places. Il a pour objectif de : « faire bénéficier à un mineur de l'AEMO ; permet de prendre en charge une partie ou l'ensemble d'une famille dont l'insuffisance et les carences sont de nature à provoquer l'inadaptation des enfants ainsi que d'engager une thérapeutique sur des troubles déjà existants ».

En 1968, l'habilitation est définitive et le service emménage au 25 avenue de la Trillade à Avignon. De 1969 et jusqu'en 1975, afin de couvrir au mieux l'ensemble du département, des antennes se sont déployées sur le nord et le sud du département. Aujourd'hui, la cartographie est la suivante : le siège et l'antenne d'Avignon sont restés avenue de la Trillade et trois autres antennes sont implantées sur les lieux suivants : Orange, Carpentras et Cavaillon (ce lieu, du fait de son éloignement géographique, dispose de relais, bureaux et appartements à l'Isle-sur-la-Sorgue, Apt et Pertuis).

Depuis sa création, ce service ne peut répondre à toutes les demandes émanant des juges des enfants (décision judiciaire fondée sur les articles 375 et suivants du code civil) avec pourtant aujourd'hui une habilitation à 756 mesures. Au départ, le service assurait aussi des mesures administratives qui, petit à petit, ont diminué pour disparaître complètement en 2001. Actuellement, les mesures AED sont exercées par le Conseil départemental.

Il est intéressant de s'arrêter sur la vie du service qui a pu être inscrit comme innovant et souple dès sa création et dans une dynamique instituant une démarche plus globale, préventive, complémentaire de son action individuelle traditionnelle. Cette démarche, bien repérée dans les bilans d'activités de sa création aux années 80, accompagnée jusque-là par les autorités CD et PJJ et par les juges des enfants, s'est petit à petit amenuisée pour s'éteindre complètement au début des années 2000. Nous pouvons faire référence à une équipe pluridisciplinaire (assistant de service social, éducateur spécialisé et psychologue clinicien) comportant dès sa création des vacances de pédiatre, psychiatre, psychothérapeute, éducatrice scolaire.

Dès 1966, l'ouverture d'une Consultation d'Orientation Éducative est créée : « afin d'aider à une meilleure connaissance des situations et d'élaborer des critères de références pour les prises en charge et obtenir une meilleure ventilation des situations ». Cette consultation fermera en avril 1969.

De 1973 à 1974, des séances de travail ont été organisées avec Françoise DOLTO dans une démarche de prise en charge globale des situations.

De 1988 à 1996, création d'un dispositif « Action et Consultation Éducative ». « Il nous est apparu important de pouvoir nous inscrire dans le cadre d'une disponibilité pour des actions brèves et ponctuelles ne justifiant pas nécessairement la conduite d'un projet éducatif et systémique. Cette disponibilité pouvant permettre la prise en charge plus souple et plus rapide d'une catégorie de mineurs et de leurs familles en difficulté mais pour lesquels une mesure d'AEMO n'est pas envisagée ou souhaitable ». Bruno ROUGIER, éducateur spécialisé sur l'antenne de Carpentras de 1971 à 2001, a été à l'initiative des ACE et a apporté son témoignage dans un ouvrage dont il est l'auteur, « Jamais sans famille » - Ed. ERES 1999. Ces actions préventives n'ont pas obtenu le budget nécessaire pour être reconduites après 1996 malgré des bilans positifs.

En 1981, organisation d'un séminaire à Rabat avec la participation d'une partie de l'équipe AEMO ainsi que d'assistants de service social et éducateurs spécialisés marocains dans une « approche de la culture islamо-maghrébine », cette population étant de plus en plus présente dans le Vaucluse.

Aujourd'hui, le service AEMO est organisé avec un directeur et des chefs de service sur chaque antenne. Dans le cadre de la restructuration du site de la Verdière, la direction du service et l'antenne d'Avignon rejoindront en 2018 de nouveaux locaux qu'ils partageront avec les services PFS et AGBF.

Caractéristiques et évolution passée, présente, future

Au niveau de l'activité :

Depuis sa création, une augmentation régulière du nombre de prises en charge a eu lieu puisque le service exerce actuellement 756 mesures.

Au niveau de la structuration :

- 2001 : création du premier poste de chef de service,
- 2014 : diminution d'un poste de référent éducatif, d'où augmentation d'1 mesure par référent, soit 28 mesures par ETP éducatif,
- 2016 : 4 postes de chefs de service - 2,5 ETP,
- 2017 : 4 postes de chefs de service – 2,7 ETP.

Au niveau de l'implantation :

- en 1968, la direction ainsi que l'antenne d'Avignon s'installent au 25 avenue de la Trillade à Avignon
- à partir de 1971, le service se territorialise progressivement avec la création des antennes de Carpentras, Cavaillon et Orange ainsi que de lieux de proximité sur Apt, Pertuis et l'Isle-sur-la-Sorgue.

Au niveau de l'évaluation :

- 2013 : évaluation interne
- 2014 : évaluation externe

Le service d'AEMO s'inscrit dans le respect de la loi de 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Il s'inscrit aussi dans le respect de la loi du 05 mars 2007 et 2016 de la protection de l'Enfance.

Le contenu de la mesure d'AEMO n'a fait l'objet d'aucun aménagement spécifique dans le cadre de la loi de protection de l'enfance de 2007.

III. ÉLÉMENTS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Formalisation, mise en œuvre et/ou actualisation du projet d'établissement ou de service

Le projet de service en vigueur date du 12/10/2011.

Pour rappel, le renouvellement d'habilitation est intervenu le 24/03/2016, le nouveau projet de service devant être renouvelé le 12/10/2016.

La réécriture du projet de service a fait l'objet de séances préparatoires de travail avec l'ensemble des salariés du service en 2015 et 2016 mais l'arrêt de travail de la directrice, de septembre 2016 à septembre 2017, n'a pas permis de faire aboutir ces travaux.

Les travaux ont repris afin de finaliser le projet de service au cours de l'année 2018 pour une nouvelle période de cinq années.

Le travail d'amélioration continue du service se poursuit selon les plans d'action formalisés lors des évaluations interne et externe qui ont eu lieu en 2013 et 2014.

Liste des grandes lignes directrices du projet formalisé

Les 5 principes de la prise en charge éducative suivants ont été déclinés dans le projet de service de 2011 :

- Cadre d'intervention du référent éducatif
- Contenu de l'action éducative
- Les notions de danger, d'urgence et de protection
- Les écrits
- Les relations avec les intervenants extérieurs au service

En l'état des travaux, aucune indication ne peut être donnée dans le cadre du futur projet de service.

IV. POPULATION(S) ET ACTIVITÉS

Autorisation	Date	27/04/2016	Capacité		Type				
			autorisée	756					
Habilitation	Date	24/03/2016	installée	756	PJJ				
			financée	756	CD				
Population									
Caractéristiques	<p>Le service AEMO est habilité à réaliser annuellement 756 mesures pour des filles et garçons âgés de 0 à 18 ans, par décision de justice fondée sur les articles 375 et suivants du Code Civil.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Homogénéité des tranches d'âge avec un effectif réduit sur la tranche 16/18 ans, - Effectif filles/garçons équilibré. - Configuration familiale : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mineurs suivis par famille se situe majoritairement de 1 à 2, • Majorité de familles monoparentales. - Répartition des mesures par territoires : <ul style="list-style-type: none"> • Au 31/12/2017, les mesures sont également réparties sur les secteurs Sud, Orange et Carpentras, avec un repli sur le secteur d'Avignon. 								
Évolutions	Cf. graphiques ci-après								
Problématiques spécifiques	<p>Des problématiques particulières ne font pas l'objet de prises en charge adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures en faveur des 0-3 ans - Accompagnement de familles monoparentales - Situation de conflits conjugaux - Agressions sexuelles - Psychiatrisation des parents - Décrochage scolaire - Question du passage à la majorité et des jeunes majeurs 								
File active	756 mesures et 107 en moyenne en liste d'attente								
Durée moyenne de séjour ou de Prise en Charge	19,79 mois								

IV.1. ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES DES USAGERS ET/ OU MESURES (STATISTIQUES : CAMEMBERTS, TABLEAUX, HISTOGRAMMES..)

Mouvement des effectifs

		Suivis	Var°
Présents au 1er Janvier	762	2011	1181
		2012	1236 5%
Entrées dans l'année	408	2013	1172 -5%
Sorties dans l'année	446	2014	1097 -6%
		2015	1120 2%
		2016	1175 5%
Présents au 31 Décembre	724	2017	1170 -0.43%
Total des suivis	1170	Moy.	1164

Liste d'attente tous secteurs par mois / antenne

Fin de mois	Avignon	Cavaillon	Apt	Pertuis	Orange	Carpentras
janvier	3	29	13	12	45	29
février	14	18	12	13	46	26
mars	2	22	17	25	31	20
avril	0	17	17	24	29	27
mai	0	13	17	27	29	20
juin	5	8	17	31	32	23
juillet	6	9	13	31	27	11
août	6	12	15	31	37	16
septembre	4	12	10	19	18	1
octobre	14	11	9	24	23	12
novembre	24	10	14	15	23	9
décembre	24	11	10	12	32	11
Moyenne	9	14	14	22	31	17

Durée moyenne d'attente en jours avant prise en charge

	Durée		
	moyenne	minimum	maximum
AVIGNON	76	0	188
CARPENTRAS	67	0	166
ORANGE	101	0	241
CAVAILLON	54	0	139
L'ISLE/SORGUE	85	0	165
PERTUIS	56	0	166
APT	21	0	167

Entrées par TGI et par cabinet des Juges des Enfants

Secteur	TGI Avignon				Secteur	TGI Carpentras		
	Cab 1	Cab2	Cab4	Tot		Cab A	Cab B	Tot
2013	83	63	36	182	2013	111	102	213
2014	112	60	44	216	2014	109	100	209
2015	105	48	42	195	2015	93	104	197
2016	106	64	53	223	2016	99	118	217
2017	103	24	57	184	2017	114	110	224
Moy	102	52	46	200	Moy	105	107	212

Motif de l'entrée

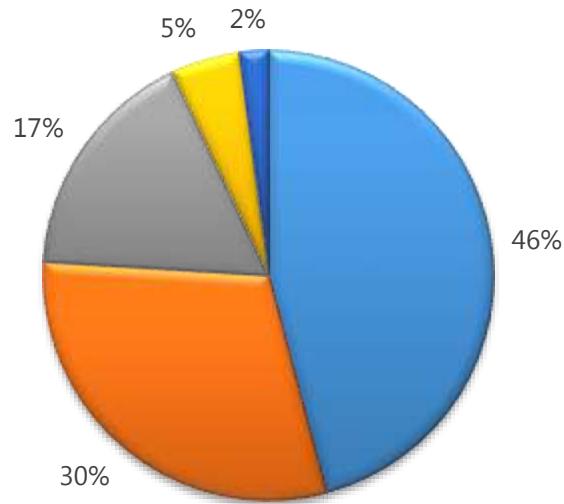
Motif	2017	%	2016	2015	2014	2013	2012	moyenne
Comportement questionnant des parents (Difficultés éducatives, incapacités)	262	64%	65%	50%	68%	68%	60%	62%
Parents directement responsables (Mauvais traitements,incestes,carences graves)	8	2%	3%	8%	3%	2%	2%	4%
Comportement du mineur	105	26%	27%	23%	22%	23%	26%	24%
Accompagnement éducatif	5	1%	0%	1%	1%	0%	1%	1%
Retour de placement	28	7%	4%	7%	6%	7%	10%	7%
Total	408							

Motif de la sortie

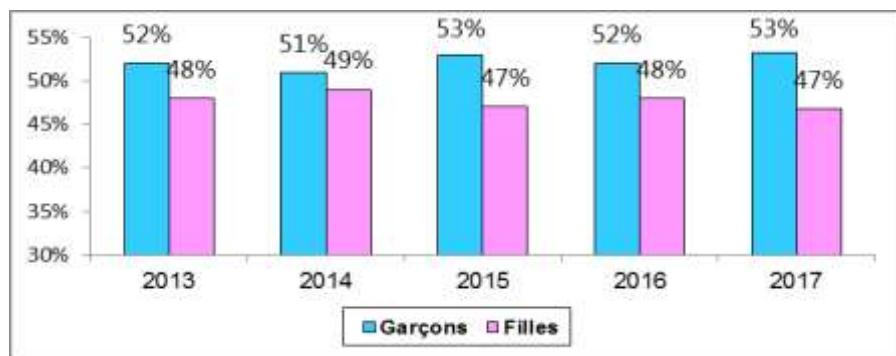
	2017	%	2016	2015	2014	2013	2012	moyenne
Fin de mesure	212	48%	44%	40%	45%	50%	51%	46%
Non collaboration ayant entraîné la fin de mesure	31	7%	0%	0%	6%	1%	1%	
Placement	84	19%	22%	21%	25%	24%	23%	23%
Transformation d'une mesure AEMO en AED	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Transformation en mesure pénale de milieu ouvert	1	0%	2%	2%	2%	1%	2%	2%
Transformation en mesure pénale de placement	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Majorité	44	10%	7%	10%	11%	11%	10%	10%
Déménagement avec fin de mesure	14	3%	9%	7%	11%	6%	7%	8%
Déménagement avec AEMO	60	13%	7%	7%	1%	6%	10%	6%
Autres *	-	0%	10%	12%	0%	2%	0%	4.80%
Total	446							

Evolution des âges, des sexes

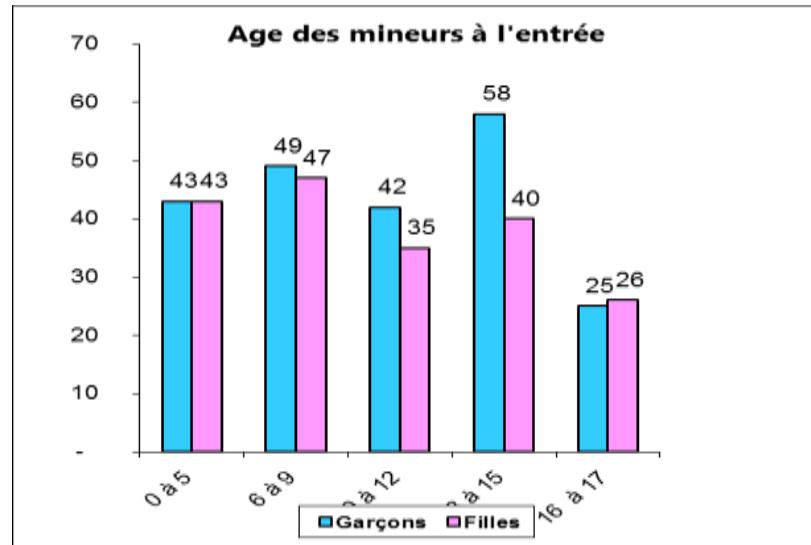
Nombre de mineurs par fratrie en 2017



■ 1 mineur (332) ■ 2 mineurs (218) ■ 3 mineurs (123) ■ 4 mineurs (36) ■ 5 mineurs (15)

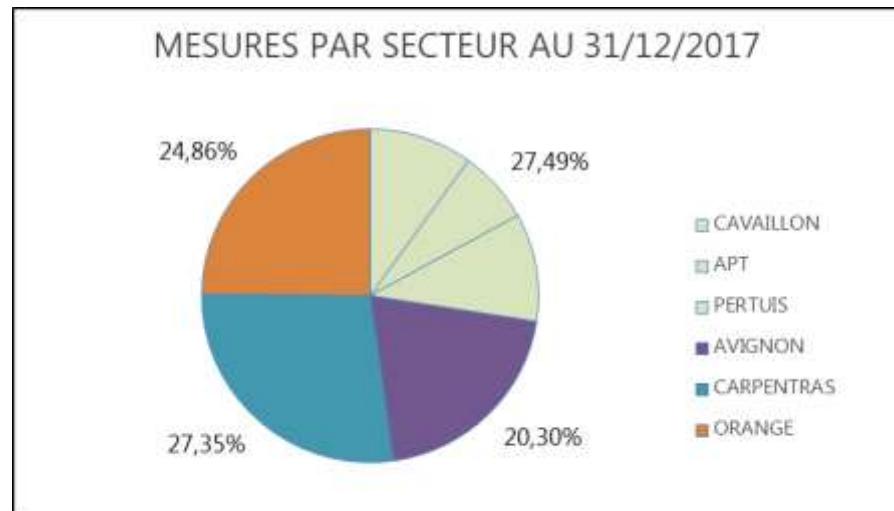


Age des mineurs à l'entrée



Ages	Garçons	Filles	Total	%
0 à 5	43	43	86	21%
6 à 9	49	47	96	24%
10 à 12	42	35	77	19%
13 à 15	58	40	98	24%
16 à 17	25	26	51	13%
Total	217	191	408	
	53%	47%		100%

Répartition géographique



ACTIVITÉ	N-3	N-2	N-1	N
Capacité autorisée (jeunes)	756	756	756	756
Nombre de journées d'ouverture	365	365	365	365
Nombre réalisé de journées	275 940	275 940	275 940	275 940
Taux d'occupation arrêté en %	99 %	97 %	96 %	97 %
Nombre arrêté de journées	273 181	267 650	264 902	267 650
Nombre réel de journées	260 696	270 180	272 679	262 252
Taux d'occupation réel en %	95,43	100,95	102,94	97,98
Écart Retenu/Réel	-12 485	2 530	7 777	-5 398

Analyse et commentaires relatifs au nombre de journées (ou autre unité de prise en charge) réalisées

L'écart réel de journées correspond à **-2,02%** de l'activité prévisionnelle accordée.

Explication d'une éventuelle sur ou sous-activité

Arrêts de travail en nombre au cours de l'exercice 2017 :

19 travailleurs sociaux, soit 769 jours + 273 jours de temps partiel thérapeutique

Direction, soit 267 jours + 98 jours de temps partiel thérapeutique

Cadres, soit 26 jours

Problématiques de remplacement :

Arrêts de 15 jours en 15 jours

Non remplacement sur des délais inférieurs à 15 jours

Difficulté de recrutement par manque de candidatures

Déficit d'encadrement

Désorganisation Direction / CDS

- Accident de travail de la directrice de septembre 2016 à septembre 2017
- Départ en retraite 2017 de deux chefs de service (**10 ans d'ancienneté fonction CDS / 30 ans d'ancienneté service AEMO**)

Eléments explicatifs par secteur d'activité

- **Avignon**

Mutation CDS d'Avignon à Carpentras en avril 2017

Absence de CDS sur Avignon entre avril et septembre 2017

Recrutement nouveau CDS à Avignon en septembre 2017 – 0,50 ETP

- **Secteur Sud**

Absence CDS de février à mai 2017

Recrutement nouveau CDS secteur Sud en juin 2017 – 1 ETP

- **Secteur Nord / Orange**

Recrutement nouveau CDS en novembre 2016 – 0,50 ETP

- **Secteur Nord / Carpentras**

Mutation CDS Avignon en avril 2017 – 0,80 ETP

Malgré les dispositions de remplacement partiel mises en œuvre par l'ADVSEA sur les secteurs, ces aléas ont eu un impact sur la régulation de l'activité dont l'attribution des mesures sans délai.

Enfin, il est aussi à noter que l'exercice de facturation 2017 a été perturbé en raison d'une clarification réglementaire en cours d'exercice et par la prise de position de certaines associations et payeurs au niveau des doubles mesures.

Analyse de l'évolution par rapport aux années précédentes

Mesures correctives prises dès juin 2017 puis dernier trimestre 2017 pour équilibrage entre activité et liste d'attente sur les différents secteurs.

Détail par modalités d'accueil / de prise en charge

Néant

Partie II

Analyse du résultat

I. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE I

	RÉEL N-2 (éventuellement)	RÉEL N-1	RÉEL N	Évolution Réel N-1 / Réel N-2 (éventuellement)		Évolution Réel N / Réel N-1	
				en €	en %	en €	en %
GROUPE 1	174 157,16	169 959,51	161 592,23	-4 197,65	-2,41	-8 367,28	-4,92

ANALYSE DU NIVEAU DES CHARGES DE GROUPE I

	EXÉCUTOIRE N	VIEMENTS, DÉCISIONS MODIFICATIVES	RÉEL N	Écart RÉEL N/EXÉCUTOIRE N	
				en €	en %
GROUPE 1	170 228,39		161 592,23	-8 636,16	-5,07

Écarts au regard :

- d'évènements non prévisibles
- d'augmentation des charges (ex : fioul, chauffage, carburants, déplacements...)
- de normes d'hygiène, de sécurité, d'exigences de qualité de vie ou de prise en charge
- d'une adaptation au regard de l'actualisation ou de la formalisation du projet d'établissement ou de service, d'évolution des besoins de prises en charge individuelles
- autres explications

Baisse des frais de déplacement - Absences des professionnels et départs en retraite des chefs de service ont entraîné une réduction des frais de déplacement.

- recettes en atténuation, compensant des dépassements de charges (remboursements par les usagers, repas facturés aux invités,...)

II. CHARGES DE PERSONNEL

II.1. CHARGES DE PERSONNEL SALARIÉ

Convention collective ou accord d'entreprise appliquée	CCN 15/03/1966	Adhésion à un syndicat d'employeurs	NEXEM		
Évolutions significatives de la convention collective appliquée	valeur de point retenue au Budget Exécutoire	3,76			
	valeur moyenne du point année concernée	3,76			
	écart en valeurs absolue et relative	0			
Grandes lignes de l'organigramme de la structure, à justifier					
Modifications		Créations			
Évolution des charges et des aides , abattements sur salaires et charges sociales					
CITS					
Montant global et détaillé des salaires - dont mesures nouvelles (Annexe 5.3.2)		1 401 177,00 €			
Nombre de points d'indice de base (Annexe 5.3.7)		337 941			
Écart entre le montant de la charge de personnel (groupe II) réalisé et celui avancé :	- au Budget Exécutoire N		100 089,03 €		
	- au Budget Prévisionnel N		100 089,03 €		
	- au réel N-1		175 027,06 €		
Commentaires :					
<ul style="list-style-type: none"> - Arrêt de travail de la directrice non compensé, - Arrêts de travail de référents éducatifs non compensés suite à des difficultés de recrutement (arrêt de courte durée, déficit d'attractivité de recrutement sur secteurs éloignés des centres urbains, temps partiels remplaçants des temps pleins), - Recrutement de personnel sur des échelons inférieurs. 					

Montant de la charge nette de personnel - (Annexe 5.3.7)	2 091 756,02 €
Commentaires :	
Recettes en atténuation :	
<ul style="list-style-type: none"> - Remboursement de salaires suite à formation par UNIFAF - Rachat CET pour 3 salariés - Reprise de provision de congés payés pour un Chef de service - Reprise de provision retraite - Reprise de la provision pour précarité N-1 	
Éléments ou incidences de la politique de management salarial menée sur l'exercice (et/ou sur les exercices précédents qui impactent cet exercice)	
Mouvements très importants et en nombre du personnel au cours de l'année 2017 :	
1 arrêt de 12 mois de la directrice (Septembre 2016 – Septembre 2017)	
2 départs en retraite de chefs de service sur 3	
2 départs en retraite de travailleurs sociaux	
5 démissions de travailleurs sociaux et psychologue	
1 licenciement pour inaptitude	

II.2. BILAN DES PROMOTIONS, AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES OU CATÉGORIELLES

Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles sur N-2, N-1 et N des salaires
Le bilan est conforme à la présentation au BP 2017
Départs à la retraite et remplacement (incidence budgétaire), absentéisme...
Toutes fonctions confondues, l'absentéisme s'élève à : 1135 jours

II.3. AUTRES CHARGES RELATIVES AU GROUPE II

Détail des honoraires
Honoraires Analyses des Pratiques Professionnelles
Analyse et explicitations de tout écart significatif entre le montant réalisé et celui avancé au Budget Exécutoire N, au Budget Prévisionnel N et au réel N-1.
L'écart du groupe II provient des absences de personnels non remplacés et non remplaçables sur des arrêts courts successifs d'une part et de départs en retraite et démissions d'autre part.

III. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE III

RÉEL N-2 (éventuellement)	RÉEL N-1	RÉEL N	Évolution Réel N-1 / Réel N-2 (éventuellement)		Évolution Réel N / Réel N-1		
			en €	en %	en €	en %	
GROUPE 3	263 682,66	252 477,18	375 112,12	-11 205,48	-4,25	122 634,94	48,57

ANALYSE DU NIVEAU DES CHARGES DE GROUPE III

EXÉCUTOIRE N	VIREMENTS, DÉCISIONS MODIFICATIVES	RÉEL N	Écart RÉEL N/EXÉCUTOIRE N		
			en €	en %	
GROUPE 3	381 987,11		375 112,12	-6 874,99	-1,80

Écarts au regard :

- d'évènements non prévisibles

- d'augmentation des charges

- de normes d'hygiène, de sécurité, d'exigences de qualité de vie ou de prise en charge

Augmentation des primes d'assurance pour 1330 €

- d'une adaptation au regard de l'actualisation ou de la formalisation du projet d'établissement ou de service, d'évolution des besoins de prises en charge individuelles

- autres explications

Provisions :

- 295,37 euros pour précarité
- 4 239 euros pour rappel valeur du point
- recettes en atténuation, compensant des dépassements de charges (remboursements par les usagers, repas facturés aux invités,...)

IV. PRODUITS DE LA TARIFICATION

Écart entre le tarif proposé au Budget Prévisionnel et celui arrêté par l'autorité de tarification – Explications

Néant

Si demande de décision modificative : grandes caractéristiques et résultats in fine - (Idem s'agissant d'un éventuel recours contentieux)

Néant

V. PRODUITS AUTRES QUE CEUX DE LA TARIFICATION

Origine de ces recettes et leur montant réel.

3 000 € de reprise de provision pour litige facture fourniture gaz Pertuis.

Étude du montant au regard de l'exécutoire N et du réel N-1

VI. INVESTISSEMENTS

Écarts entre les investissements prévus et autorisés et ceux réalisés
Écarts entre le plan de financement prévu et autorisé et celui réalisé
Commande de mobiliers livrés sur 2018
Commentaire de l'annexe 4.1 : Plan de financement : opérations d'investissements réalisées dans l'année
Investissements réalisés
Mise en évidence de la nécessité des investissements réalisés, non prévus au budget, à la continuité de la prise en charge, à la sécurité des personnes accueillies...
Événements qui ont obligé le gestionnaire à s'écartier du plan d'investissement annuel prévu
Degrés de priorités
Incidences sur les années restantes du PPI

Partie III Synthèse du Résultat

I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE N

Total classe 6	2 752 096,04
Total classe 7	2 683 744,35
Résultat comptable	-68 351,69
Résultat antérieur incorporé	79 806,42
Reprise sur le compte 10687	
Dotations et reprise sur les comptes 116	-10 201,32
Résultat à affecter	1 253,41

Résultats issus du	Montant total du résultat	Montant déjà incorporé aux BP précédents	Montant proposé (ou accepté) en affectation au				
			BP N	BP N+1	BP N+2	BP N+3	Vérification
CA N-4							
CA N-3							
CA N-2	79 806,42		79 806,42				79 806,42
CA N-1							
TOTAL	79 806,42		79 806,42				79 806,42

VII. PROPOSITION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE N

Réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement	€
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	€
	10686	Excédents affectés en réserve de compensation des déficits	€
	10687	Excédents affectés en réserve de compensation des charges d'amortissement ⁶	€
Report à nouveau (RAN)	11510	+ Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	1 253,41 €
	11511	+ Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	€
	11519	- Déficit affecté à la majoration des charges d'exploitation	€

Commentaires d'affectation

Affectation du résultat 2017 en réduction des charges d'exploitation du budget 2019.

Avignon, le 28 février 2018

le,28 février 2018

Véronique DARNAL

Directrice

Lara MAZELIER

Directrice générale

[Haut du document](#)